



16ème législature

Question N° : 17358	De M. Lionel Vuibert (Renaissance - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Pénurie et situation des pharmaciens eu sein des SDIS	Analyse > Pénurie et situation des pharmaciens eu sein des SDIS.
Question publiée au JO le : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Lionel Vuibert attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation préoccupante qui touche actuellement de nombreux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) à travers le pays en matière de recrutement de pharmaciens. Cette pénurie de pharmaciens inscrits à la section H de l'Ordre des pharmaciens affecte gravement la gestion des pharmacies à usage intérieur (PUI) et pourrait nuire à la disponibilité et à la qualité des médicaments et des produits de santé nécessaires aux interventions d'urgence et aux soins prodigués sur le terrain. Cette situation est vraiment préoccupante. Les conditions d'accès d'un pharmacien à un exercice en PUI de SDIS en tant que gérant professionnel, comme en structure hospitalière, sont en effet particulièrement restrictives, avec la nécessité d'une inscription à la section H du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, après avoir suivi l'enseignement du diplôme d'études spécialisées (DES) correspondant. Au vu de la pénurie actuelle de ces spécialistes, il est impératif d'agir rapidement pour garantir la continuité du service public et permettre au SDIS de mener efficacement les opérations de secours et de santé publique. À court terme, pour y remédier, il pourrait être envisagé d'accorder une dérogation aux pharmaciens non titulaires du DES pour être gérant de PUI de SDIS et s'inscrire au concours de pharmacien de sapeur-pompier professionnel. Aussi, il souhaite connaître ses intentions pour répondre à cette problématique et pour engager une réflexion approfondie sur les politiques de recrutement et de formation des pharmaciens afin de garantir un accès équitable à ces postes cruciaux dans le domaine de la santé publique.